

FORMATION PRO-PAILLE

Concevoir et construire des bâtiments en respectant les règles professionnelles de construction en paille

Artisans • Architectes • Bureaux d'études • Entrepreneurs • Maîtres d'œuvre • Maîtres d'Ouvrage

Formation organisée par :



En partenariat avec ACCORT-Paille

Contexte

- Les règles professionnelles de construction en bottes de paille (CP 2012) rédigées par le RFCP (Réseau Français de Construction en Paille) constituent le cadre officiel et normatif applicable en France. Elles définissent les règles de conception et de mise en œuvre à appliquer pour l'utilisation de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduits.
- La formation Pro-Paille permet de découvrir et maîtriser les règles CP 2012 à partir d'exercices pratiques et théoriques.

Objectifs

- Appréhender le matériau botte de paille, en connaître les caractéristiques et les limites.
- Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille.
- Apprendre à utiliser et maîtriser les règles professionnelles de construction en paille
- Découvrir et pratiquer les principales techniques de construction en paille.
- Réaliser des enduits sur un support en paille.
- Rédiger une fiche de contrôle de qualité de mise en œuvre de la paille.

Prérequis

- Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage dans le bâtiment.

Intervenants

Aymeric PRIGENT et Emmanuel DERAGNE (Formateurs Pro-Paille).

Durée

5 jours – 35 h de formation

Dates

**5 jours : semaine 17 : 26, 27, 28, 29 et 30 avril 2021.
L'inscription est possible jusqu'au vendredi 3 avril 2021.**

Délais d'accès

- Dualité théorie et pratique.
- La formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en paille. Les notions théoriques nécessaires sont dispensées au fur et à mesure de l'avancement des exercices pratiques.
- Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences.
- Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur une maquette à taille réelle.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation de fin de formation permet l'obtention d'un certificat en cas de réussite.

Effectif

De 10 à 15 professionnels.

Tarif

1400 € avec prise en charge OPCO / 945 € sans prise en charge OPCO / 1050 € prise en charge Pôle Emploi. Ce prix comprend les frais d'inscription, les matériaux, outillages, l'accès au plateau technique et les supports pédagogiques. Il ne comprend pas l'achat du livre « Règles professionnelles de construction en paille- Règles CP 2012 » - 3ème édition, nécessaire au suivi de la formation. Nous pouvons vous le fournir au prix de 39 € TTC si vous ne le possédez pas.

Lieu de la formation

Centre National de la Construction Paille (CNCP) 69 bis rue des Déportés 45200 MONTARGIS. Le plateau technique est accessible aux personnes à mobilité réduite car en rez-de-chaussée. Tél. : 09 81 01 88 30 - www.cncp-feuillette.fr - formation@cncp-feuillette.fr - SIRET : 794 836 494 00011 - N° OF : 244 503 111 45 – N° DD : 0039230

FORMATION PRO-PAILLE

Concevoir et construire des bâtiments en respectant les règles professionnelles de construction en paille

Artisans • Architectes • Bureaux d'études • Entrepreneurs • Maîtres d'œuvre • Maîtres d'Ouvrage

JOUR 1 : INTRODUCTION

Contextes et définitions

- État des lieux et historique de la construction en paille.
- Présentation de chantiers (logements individuels et collectifs, ERP – Etablissement Recevant du Public, Établissements scolaires, Bâtiments agricoles et industriels...).
- Contexte réglementaire et normatif Français.
 - Les obligations légales.
 - Les documents à connaître.
- S'assurer pour construire en paille.

Le matériau « botte de paille »

- Principales caractéristiques (thermiques, acoustiques, sanitaires, incendie, environnementales ...)
- Produire, commander, transporter, stocker des bottes de paille.
- Contrôler le matériau avant sa mise en œuvre.
 - Mesurer l'humidité relative du matériau.
 - Remplir la fiche de contrôle qualité.

Organiser et démarrer le chantier

- Réceptionner les ouvrages et supports nécessaires avant de construire en paille.
- Préparer le matériau pour construire avec.
- Découper, redimensionner des bottes

JOUR 2 : CONCEVOIR UNE PAROI OU UN BÂTIMENT ISOLÉ EN PAILLE

- Les différents types de parois isolées en paille (verticales, inclinées, horizontales).
- Règles à observer en fonction du climat et de l'orientation.
 - Protection aux chocs et aux intempéries.
 - Choix des revêtements.
- Principaux points de vigilance et exigences à observer (soubassements, revêtements, ouvertures, détails).
- Comprendre et maîtriser :
 - Les migrations de vapeur d'eau dans des parois isolées en paille.
 - L'étanchéité à l'eau et à l'air des ouvrages et des jonctions entre éléments constructifs.

Principales structures en bois utilisables

- Découvrir les différents types de systèmes constructifs couverts par les règles CP2012.
- Fabriquer une ossature.

Réaliser un remplissage en paille

- Poser des bottes.
- Contrôler la qualité de mise en œuvre.

JOUR 3 : BAIES ET ÉQUIPEMENTS

Baies et ouvertures

- Connaître les règles à observer pour réaliser des baies dans des parois isolées en paille.
- Assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air aux interfaces.
- Mettre en place une baie :
 - Réaliser un tableau.
 - Réaliser un appui.
 - Anticiper la réalisation de l'étanchéité à l'eau et à l'air de la paroi.

Équipements

- Connaître les règles à observer pour installer des équipements dans des parois isolées en paille :
 - Assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air aux interfaces.
 - Fixer un élément léger dans une paroi isolée en paille.
 - Fixer un élément lourd dans une paroi isolée en paille.
- Mettre en place un réseau électrique.
- Mettre en place des canalisations.

Contrôler la qualité de mise en œuvre des baies et équipements.

JOUR 4 : ENDUITS, BARDAGES ET AUTRES REVÊTEMENTS

Anticiper la gestion de l'étanchéité à l'eau et à l'air.

Gérer les interfaces entre paroi courante et ouvertures.

Réaliser des enduits sur support paille.

- Préparer les parois
 - Dresser les parois.
 - Préparer le support.
- Préparer les enduits
 - Utiliser de la chaux.
 - Utiliser de la terre locale.
 - Déterminer les proportions liant / charge appropriées.
 - Réaliser une barbotine.
- Appliquer les enduits
 - Appliquer la couche d'accroche.
 - Appliquer la couche de corps.
 - Réaliser une finition.
- Contrôler la solidité des enduits
 - Réaliser un test conforme au protocole des règles CP2012.
 - Renseigner la fiche de contrôle qualité.

Réaliser des bardages.

Réaliser des parements secs (plaques, panneaux, lambris...).

JOUR 5 : TRAITER LES DÉSORDRES, ESTIMER LES COÛTS DE CONSTRUCTION, COMMUNIQUER

Analyser et traiter les désordres

- Repérer les points sensibles et leurs pathologies.
- Réaliser des actions curatives.

Estimer le coût de revient d'ouvrages

- Examiner quelques exemples de chantiers déjà réalisés.
 - Prix des parois selon les systèmes constructifs.
 - Prix des bâtiments complets.
- Calculer les besoins et les frais (matériaux, outils, machines, temps de travail...).
- Estimer le prix d'un remplissage.
- Estimer le prix d'un enduit.
- Estimer le prix d'une finition sèche.
- Estimer les surcoûts liés aux points singuliers, aux ouvertures...

Communiquer sur l'utilisation de la paille dans la construction

- Qualités et limites du matériau - périmètre d'emploi.
- Durabilité des constructions en paille.
- Argumenter face aux préjugés : feu, insectes, séismes...
- Atouts thermiques et de confort.
- Atouts environnementaux.
- Maîtriser le contexte contractuel (assurances), réglementaire et normatif.

Bulletin d'inscription par stagiaire

A retourner au CNCP – 69 bis rue des Déportés et Internés de la Résistance – 45200 Montargis

SIRET et APE

Raison sociale

Nom

Prénom

Fonction

Adresse

CP Ville

Téléphone Email

Session choisie 5 jours : 26, 27, 28, 29 et 30 avril 2021

• Je souhaite suivre la formation Pro-Paille pour la session susmentionnée :

Avec OPCO Sans OPCO Avec une prise en charge de Pôle Emploi

(Inscription validée à la réception de l'acompte de 300 € sauf pour les demandeurs d'emploi, le solde le 1er jour de la formation).

Montant total : €

Règlements :

• Par chèque à l'ordre du CNCP-Feuillette ou par virement



IBAN : FR76 1450 5000 0108 0025 7608 111

BIC : CEPAFRPP450

Si le règlement est effectué par un OPCO ou Pôle Emploi, indiquez ses coordonnées :



Si le règlement est effectué par Pôle Emploi, indiquez votre numéro d'identifiant ainsi que le département de votre agence Pôle Emploi :



Signature pour acceptation & cachet

